

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 034-263400194-20260304-489-DE

S²LOW



Séance du 3 mars 2026,

L'an deux mille-vingt-six et le 3 mars à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE, Présidente

Délibération n° 489

Objet :

Affectation des résultats 2025 du CCAS

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents ou représentés : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Monique GALEOTE, Edith POMAREDE, Marie Pierre DELCROIX, Marie THOMANN, Marc PIMPETERRE, Michel PANIS, Laurent MAITRE,

Représentés :

Non représentés : Magali STADLER, Gilbert MARTINEZ, Michèle NICOL, Damien ALIBERT, Ahmed KASSOUH

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Le compte administratif 2025 du CCAS fait apparaître un excédent de fonctionnement de 14 625,72 € et un excédent d'investissement de 25 188,35 €.

Il est proposé de reporter ces résultats sur l'exercice de 2026.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 14 625,72 € sur l'exercice 2026 au compte 002,

DECIDE d'affecter l'excédent d'investissement de 25 188,35 € sur l'exercice 2026 au compte 001,

AUTORISE Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CHARGE Madame la Présidente du CCAS ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à transmettre la présente délibération au Représentant de l'Etat.

CHARGE Madame la Présidente du CCAS ou Madame la Vice-Présidente du CCAS de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Fait à Lodève le 4 mars 2026
Pour copie conforme

La présidente du CCAS
Gaëlle LEVEQUE